



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Question écrite n° 76604

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande au ministère de la culture et de la communication de « rétrocéder ou réaffecter rapidement le bâtiment parisien du MuCEM ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication rappelle que le bâtiment du musée national des traditions populaires appartient à la Ville de Paris. Sa destination ne relève donc pas du seul ministère de la culture et de la communication. Elle est fondée sur une convention entre l'État et la Ville, signée en 1954, et arrivée à échéance le 31 décembre 2014. En prévision de cette échéance, ses mobiliers spécifiques ont fait l'objet d'une mission d'inventaire dédiée réalisée en 2012-2013 par une chercheuse titulaire d'une thèse de doctorat sur Jean Dubuisson, suivie d'une remise de certains mobiliers au Mobilier national. Le ministère de la culture et de la communication a confirmé à la Ville de Paris, par courrier en date du 11 décembre 2014, la restitution du bâtiment à la Ville, en précisant les mesures conservatoires de bon entretien qui avaient été prises.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76604

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2084

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4998